



| | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 54 | Membres en fonction : 54 | Membres présents : 29 | Absent(s) excusé(s) : 23 | Absent(s) : 2 | Pouvoir(s) : 2 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 13 septembre 2022

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 septembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-09-19-BD-6.3 :

Versement d'une subvention de 27 762 € à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) pour la construction de 12 blocs latrines et de 3 blocs toilettes dans la ville de Nouakchott, dans le cadre du partenariat de l'Eurométropole de Metz avec la Région de Nouakchott en République de MAURITANIE.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1115-1-1,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

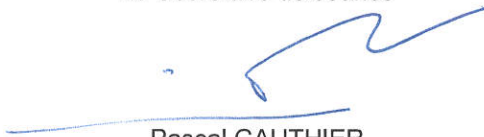
VU la demande formulée par la Régie HAGANIS à Metz Métropole, sa collectivité de rattachement, d'engager une action de coopération décentralisée et de l'autoriser à accorder une aide de 27 762 € à l'AIMF pour un projet d'assainissement consistant en la réalisation de blocs latrines et blocs toilettes,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette action de solidarité internationale menée par cette association,

DECIDE d'engager cette action de coopération décentralisée en matière d'assainissement,
AUTORISE la Régie HAGANIS à allouer à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) une aide d'un montant de 27 762 €, sous réserve de la participation financière au projet de l'Agence de l'Eau à hauteur de 77 733,60 €.

Metz, le 20 septembre 2022

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT PELLAT



F4 NOP

Résumé de l'acte

057-200039865-20220919-2022-09-DB6-3-DE

Numéro de l'acte : 2022-09-DB6-3
Date de décision : lundi 19 septembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement d'une subvention de 27 762 € à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) pour la construction de blocs latrines et toilettes dans la ville de Nouakchott en République de Mauritanie
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 22/09/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220919-2022-09-DB6-3-DE
Document principal : 99_DE-6-3.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 22/09/22 16:23 | En cours de création | |
| 22/09/22 16:24 | En préparation | Catherine DELLES |
| 22/09/22 17:09 | Reçu | Catherine DELLES |
| 22/09/22 17:10 | En cours de transmission | |
| 22/09/22 17:11 | Transmis en Préfecture | |
| 22/09/22 17:23 | Accusé de réception reçu | |

